

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Le 2 février 2023

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 18 janvier 2023

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information du 18 janvier 2023, jointe en annexe aux présentes. Concernant les informations demandées à votre demande d'accès :

1. Concernant le rapport des interventions de la SODEC 2021-2022 qui n'apparaît pas encore sur le site de « Partenariat Données Québec », nous accédons à votre demande en vous acheminant par courriel les fichiers de données concernés;
2. a) Concernant la divulgation des montants demandés par les entreprises et individus de la Côte-Nord, en précisant la municipalité et leur discipline, nous vous confirmons que la Société ne détient pas de document compilant ces informations (art. 9 *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ci-après la « Loi d'accès »). Par ailleurs, seuls les montants des aides financières autorisées, par opposition aux montants d'aides financières demandés, de même que le nom des bénéficiaires, ont un caractère public (art. 57 al. 1 par.4 de la Loi d'accès). Ces renseignements sont disponibles dans les rapports annuels de gestion de la Société, disponibles sur le site internet de la Société (<https://sodec.gouv.qc.ca/a-propos/publications-2/rapport-annuel-sodec/>). Notez que la Société diffuse aussi une liste trimestrielle des aides financières autorisées en vertu des programmes d'aide financière de la SODEC, sur le site internet de la Société.

Nous souhaitons par ailleurs préciser que les aides financières accordées par la Société par ses programmes d'aide sont en quasi-totalité accordées à des entreprises (ce qui peut inclure des organismes) et non à des individus, sous réserve de rares exceptions.

3. b) Concernant la divulgation du nombre de demandes, des montants demandés, du nombre accordé et des montants accordés par région identifiées à votre demande, nous vous confirmons que la Société ne détient pas de document compilant l'ensemble de ces informations (art. 9 *Loi d'accès*). Néanmoins, le rapport annuel de gestion de la Société fournit des données quant à l'évolution des montants accordés aux entreprises par région administrative depuis 2019-2020 (RAG 2021-2022, pp.87 et s.), de même que plusieurs renseignements quant aux bénéficiaires, aux montants autorisés et au nombre d'interventions financières dans les différents programmes et secteurs culturels concernés.

Nous vous invitons finalement, au besoin, à communiquer avec la direction générale du développement stratégique et du patrimoine immobilier (louis-frederic.gaudet@sodec.gouv.qc.ca), qui pourra vous aiguiller quant aux données disponibles.

Vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Sophie Lizé

p. j. Demande d'accès à l'information; Fichiers de données; Avis de recours

Envoyé : 18 janvier 2023 15:00

À : acces <acces@sodec.gouv.qc.ca>

Objet : demande d'accès à l'information

ATTENTION: Veuillez noter qu'il s'agit d'un message provenant d'un serveur externe. Assurez-vous que ce message est légitime avant de cliquer sur les liens qu'il pourrait contenir.

Bonjour Me Lizé,

Je commence par vous souhaiter une très bonne année 2023.

Culture Côte-Nord procédera dans les prochains mois à un diagnostic du milieu culturel de sa région. Considérant le soutien de la SODEC pour le développement culturel, nous souhaiterions obtenir certaines informations.

Les rapports annuels de la SODEC comportent bon nombre d'informations essentielles, mais certaines informations complémentaires nous sont nécessaires.

- 1) Nous avons retracé sur le site « Partenariat Données Québec » des rapports sur les interventions de la SODEC ([Interventions de la SODEC — Jeu de données — Données Québec](#) [\[donneesquebec.ca\]](#))

Le rapport 2021-2022 n'y apparaît pas. Nous vous remercions de nous l'acheminer en format Excel.

- 2) Les informations apparaissant dans les rapports mentionnés ci-haut font état des montants accordés par la SODEC. Cependant, nous n'avons pas vu d'information sur les montants demandés, nous ne sommes donc pas en mesure d'évaluer le taux d'acceptation.
 - a. Nous demandons donc pour les exercices 2021-2022, 2020-2021, 2019-2020, 2018-2019 et 2017-2018 les montants demandés ainsi que les montants accordés pour les organisations et les individus (en précisant leur municipalité et leur discipline) de la région de la Côte-Nord. Voici un exemple :

Exercice financier	Programme de subvention	Type de subvention	Type de bénéficiaire (entreprise ou individu)	Nom du bénéficiaire	Municipalité	Discipline/domaine	Montant demandé	Montant accordé

- b. Nous vous demandons aussi ces informations pour les régions suivantes et pour le Québec pour ces mêmes exercices financiers 2021-2022, 2020-2021, 2019-2020, 2018-2019 et 2017-2018

Région	Nombre de demandes	Montant demandé	Nombre accordé	Montant accordé

Côte-Nord				
Gaspésie				
Bas-Saint-Laurent				
Saguenay–Lac-Saint-Jean				
Abitibi-Témiscamingue				
Québec				

En vous remerciant pour votre suivi,

